



Paris, le 14 septembre 2021

LE SNFA PUBLIE LES NOUVELLES RÈGLES PROFESSIONNELLES VÉRANDAS À OSSATURE ALUMINIUM

Le SNFA, représentant [les entreprises](#) qui conçoivent, fabriquent et installent des systèmes de vérandas à ossature en aluminium, a publié le 1^{er} septembre 2021 une mise à jour des [Règles Professionnelles pour la définition et la réalisation d'un projet de Véranda à ossature aluminium](#) à destination des entreprises et des utilisateurs.

Ces règles professionnelles ont été acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits) de l'Agence Qualité Construction et sont intégrées dans sa [publication trimestrielle page 8](#).



Ce document rappelle particulièrement qu'une Véranda constitue un espace largement vitré, accolé à la maison, chauffé ou non, qui crée une pièce supplémentaire **et se distingue des ouvrages d'aménagement de terrasse de type Pergolas**, même si celles-ci peuvent prévoir des systèmes de fermeture.

Le terme « véranda » désigne un volume dont la destination peut être très variable allant d'une extension du séjour, avec toutes les exigences d'une pièce à vivre, à un jardin d'hiver non chauffé ou à un sas d'entrée destiné à une simple mise hors d'eau de cet espace. Les performances attendues de ces vérandas ne seront pas les mêmes et nécessiteront de faire appel à des conceptions et des produits ou composants adaptés, selon l'utilisation désirée, surtout, en termes de confort et d'habitabilité.

L'utilisation du terme « véranda » implique ainsi :

- Des systèmes conformes aux Règles Professionnelles en vigueur
- Des espaces très vitrés complémentaires à la maison et respectant les règles d'urbanismes
- Des ouvrages de construction soumis à la garantie décennale

Ces Règles professionnelles ont pour but d'accompagner l'ensemble des acteurs de la chaîne tels que les maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, entreprises, en vue d'orienter au mieux les choix techniques en phase conception, de bien appréhender les solutions techniques proposées par les entreprises et enfin, de suivre la réalisation en phase chantier.



VERANDAS et PERGOLAS

Les systèmes de PERGOLAS à ossature aluminium sont également couverts par leurs propres Règles Professionnelles. Même possédant une toiture et des fermetures verticales, les PERGOLAS ne revendiquent pas de performance de clos et couvert.

Dans la très grande majorité des cas, une véranda est construite sur un habitat déjà existant. Il est donc nécessaire, avant de procéder à l'étude, à la commande et à la réalisation de cette véranda :

- D'avoir une réflexion approfondie sur la destination attendue de cette nouvelle pièce ;
- De faire un examen attentif de l'état de l'existant sur lequel va venir s'implanter cette nouvelle véranda ;
- De réfléchir aux conséquences éventuelles sur l'habitat existant, par exemple sur sa ventilation, du fait de l'implantation de ce nouvel espace.

Dans cet esprit **ce document a été scindé en deux parties** :

- Une première partie appelée « **Règles de définition du projet** » ayant pour but d'aider à la réflexion préalable sur l'objet véranda-pièce désiré et permettant d'écrire le cahier des charges de la réalisation envisagée.
- Une deuxième partie dénommée « **Règles de réalisation du projet** » qui fixe les règles à respecter lors de la réalisation de la véranda à partir du cahier des charges préétabli. Cette partie ne traite pas de la conception de la véranda-pièce ni de l'intégration sur l'existant, fruit de la première partie.

Des règles et des outils pratiques

Les Règles Professionnelles Vérandas établies par le SNFA ont vu le jour en 2004 et ont évolué au fil des changements d'usage et d'offre sur le marché. Pour accompagner les professionnels et les maîtres d'ouvrage dans la définition et la réalisation du projet, elles intègrent des outils pratiques : y figurent les incontournables, les bonnes questions, les réflexions communes afin d'aboutir à un projet techniquement réalisable et conforme aux attentes du maître d'ouvrage.

Elles comportent les informations essentielles avec de nombreux schémas et exemples rendant accessibles les problématiques classiques, mais également, les évolutions notamment sur deux sujets majeurs que sont l'aléas sismique et la ventilation (annexes J et K).

Concernant les **dispositions sur le sismique**, la nouvelle réglementation de 2014 a amené les professionnels du secteur à travailler pour y répondre et apporter des dispositions constructives. En effet, cette réglementation a redéfini les zones de sismicité et a classifié les bâtiments en 4 catégories d'importance croissante.

A cela s'ajoute le fait que les vérandas, accolées à une maison individuelle pour leur grande majorité, sont considérées en catégorie II, comme la maison.

Concernant **la ventilation**, les nouvelles préconisations des Règles Professionnelles tiennent compte des systèmes de ventilation de la maison existante pour dimensionner ceux de la véranda et obtenir un ensemble de renouvellement d'air qui ne dégradera pas la situation initiale. Plusieurs cas de figure illustrent les configurations et les solutions, tout en tenant compte des usages de la véranda.

De plus, à cette **ventilation d'hygiène**, l'annexe ajoute la notion de **ventilation de rafraîchissement (sur-ventilation)**.

- La ventilation hygiénique consiste à amener de l'air extérieur neuf et évacuer l'air vicié
- La sur-ventilation et le rafraîchissement nocturne consistent à augmenter le renouvellement d'air afin d'abaisser la température intérieure

Les Règles Professionnelles, dans le traitement du confort été considèrent également la protection solaire, moyen complémentaire à la sur-ventilation pour la gestion des apports de chaleur et de lumière.

Ventilation d'hygiène, sur-ventilation et protection solaire extérieure



Actualité autre :

- Les systèmes de vérandas des adhérents du SNFA bénéficient tous de la démarche qualité « [RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION VÉRANDAS À OSSATURE ALUMINIUM](#) » délivrée par le CSTB
- La section VÉRANDAS du SNFA prévoit la publication pour 2022 de règles de critères d'acceptabilité des défauts, dont le but est de préciser les limites d'acceptabilité des irrégularités que les professionnels estiment pouvoir respecter au moment de la réception de l'ouvrage

A propos du SNFA

Le SNFA est l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs spécialisés dans les menuiseries extérieures réalisées en profilés aluminium et cloisons démontables et mobiles. Le SNFA compte 184 adhérents répartis en 7 sections.

www.snfa.fr



SNFA

Contact Presse

Diane Boulmier – Responsable communication et formation SNFA

Tél : 07 87 85 50 32

@ : db@snfa.fr